SINIA CROIX D'OR

Notaires de France

Barème d'honoraires

Article L.444-1 du Code de Commerce

Négociation immobilière

BIENS	Montant de l'honoraire
Garage ou parking	1.800 € TTC

Autre bien immobilier* : base de 1.700 €uros HT + 3,50% HT du prix énoncé + TVA au taux en vigueur

Exemple : pour un prix de 150.000 €uros soit un honoraire de 6.950 € HT + 1.390 € TVA = 8.340 €

*Base de calcul sur valeur en pleine propriété y compris pour des viagers

Avis de valeur : dans un rayon de 10km (au-delà prévoir 0,80€ par km)

Maison	180 € TTC
Appartement	150 € TTC
Immeuble – Bâtiment	250 € TTC

Consultation de la base PERVAL pour estimation : 70 € TTC

Actes courants non tarifés

Avant-contrat, promesse de vente, compromis :	240 € TTC
Consultation pour testament olographe :	60 € TTC + fichier ADSN

TVA taux en vigueur actuelle 20%

Article L. 444-1, alinéa 3 du Code de Commerce,
Crée par la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015
Annexe 4-9, 4° du Code de Commerce,
Crée par Décret n° 2016-230 du 26 février 2016